



La vie est émotions



**Contrat cadre de service de télécommunications
Offres Corporate Spécifique pour CRDA BEJA**

Janvier 2018

Vos interlocuteurs :

Chef de Zone Nord

Mr. Mourad Somrani

Tél: 70302941

Mobile: 99424264

Mourad.Somrani@tunisitelecom.tn

Responsable commercial en charge du Compte

Mr MOURAD GUIZANI

Tél: 78453110

Mobile: 97245425

mourad.guizani@tunisitelecom.tn

Gestionnaire de portefeuille

Mr AHMED AMRI

Tél: 78 453110

Mobile: 98204 870

Ahmed.amri@tunisitelecom.tn

Contrat Cadre de Services de Télécommunications

Entre les soussignés :

La Société Nationale des Télécommunications, Société Anonyme, inscrite au registre de commerce sous le numéro B646-1995 ayant le matricule fiscal N° 425665 XAM000, dont le siège social sis aux Jardins du Lac II, 1053, Tunis, au nom de son représentant légal.

Ci-après dénommée **Tunisie Telecom**

Et

CRDA BEJA immatriculé au Registre de Commerce sous le numéro Matricule fiscal 196831K, ayant son siège social Avenue Habib Bourguiba, représenté par Monsieur Adi Mallek, en qualité de Commissariat Régional au Développement Agricole.

Ci-après dénommée **CRDA BEJA**.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article Premier : Objet

Le présent contrat cadre a pour objet de définir les conditions de fournitures et/ou d'amélioration des offres de service de télécommunication et les obligations des deux parties telles que cela est décrit dans le présent contrat cadre, ses annexes et dans les conditions spécifiques de chaque offre proposée :

- ☛ 1 : Offres Corporate Mobile
- ☛ 2. Le plus de Tunisie Telecom pour ce contrat

La signature du présent contrat cadre emporte acceptation sans réserve des clauses mentionnées ci-après ainsi que les conditions spécifiques annexées, qui forment un tout indissociable, s'appliquant à la fourniture **CRDA BEJA** d'un ensemble indissociable de service.

Article 2 : Durée du contrat

Le présent Contrat cadre prend effet à la date à laquelle il est signé par les deux parties et est conclu pour une durée de trois ans (03)ans renouvelables par tacite reconduction d'une période à une autre, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties par lettre recommandée trois (03) mois avant l'expiration de la date contractuelle, sous réserve des dispositions prévues dans l'article 4.

Article 3 : Engagement de Tunisie Telecom

Dans le cadre du présent contrat, Tunisie Telecom s'engage à :

- ☛ Mettre à disposition des **EMPLOYES CRDA BEJA** un contact commercial unique et une relation privilégiée ;
- ☛ Apporter aux **EMPLOYES CRDA BEJA** le conseil par rapport aux choix techniques et proposer des solutions sur-mesure ;
- ☛ Mener un suivi rapproché lors de la phase de mise en œuvre et une réactivité pour les demandes éventuelles et futures ;
- ☛ Mettre à disposition de **EMPLOYES CRDA BEJA** tous les produits et services de télécommunications ;
- ☛ Actualiser les offres Corporate proposées et faire bénéficier les **EMPLOYES CRDA BEJA** des nouveaux tarifs et services qui seront lancés sur le marché Corporate ;
- ☛ Mettre à disposition de **EMPLOYES CRDA BEJA** un centre de contact dédié entreprise (Corporate Contact Center) : 1288 (*accessible depuis l'étranger : + 216 71 00 1288*) ;
- ☛ Garantir la confidentialité des informations relatives aux **EMPLOYES CRDA BEJA** conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : Engagement des EMPLOYES CRDA BEJA

Dans le cadre du présent Contrat cadre, les **EMPLOYES CRDA BEJA** s'engage à :

- ✎ Désigner un interlocuteur pour Tunisie Telecom, qui suivra l'application du présent contrat cadre et assurera la gestion de ses besoins en Télécommunications ;
- ✎ Recenser son parc actuel (Mobile) et communiquer à Tunisie Telecom la liste détaillée de ce parc ;
- ✎ S'acquitter des factures dans les délais mentionnés. Au cas où elles ne lui parviennent pas, les **EMPLOYES CRDA BEJA** doivent les réclamer auprès de Tunisie Telecom ;
- ✎ Ne pas résilier le présent contrat cadre durant la période convenue dans l'article 2, commençant à courir à la date de sa signature, toutefois pour des besoins d'amélioration ou d'assainissement, les **EMPLOYES CRDA BEJA** peut passer d'un plan tarifaire à un autre ;
- ✎ A payer, en plus des consommations impayées, les redevances mensuelles qui restent à courir jusqu'à la fin de la période d'engagement pour les services Mobiles et Fixe et ceci en cas de résiliation du présent contrat avant échéance ;
- ✎ En cas de manquement des **EMPLOYES CRDA BEJA** à une de ses obligations au titre du présent contrat, Tunisie Telecom se réserve le droit de résilier le présent contrat et ne plus faire bénéficier les **EMPLOYES CRDA BEJA** des remises exceptionnelles indiquées dans les annexes des offres Corporate.

Article 5 : Confidentialité

Chacune des parties contractantes s'engage à garder confidentielles les informations qu'elle aura pu recueillir de l'autre partie au cours des négociations précontractuelles ainsi qu'au cours de l'exécution du présent contrat.

Article 6 : Cas de force majeure

Il est entendu par cas de force majeure, tout phénomène ou événement imprévisible, irrésistible et insurmontable et qui aura pour effet d'interrompre les prestations contractuelles de Tunisie Telecom.

Les parties contractantes ne pourront être responsables de tout retard dans l'exécution ou de l'inexécution de l'une quelconque des obligations de cette convention si ce retard ou cette inexécution résultant d'un cas de force majeure.

La partie qui invoque un cas de force majeure doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer dans les plus brefs délais la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Article 7 : Documents contractuels

Les relations contractuelles entre **CRDA BEJA** et Tunisie Telecom sont régies, par ordre de préséance en cas de contradiction entre eux, des documents suivants :

- ✎ Le présent contrat cadre et ses annexes ;
- ✎ Les conditions générales et les Contrats de Service ;
- ✎ Les Formulaires Produits et Services des Contrats de Service.

Dès lors, en cas de contradiction entre les dispositions du contrat cadre et de ses annexes et les dispositions des conditions générales et contrat de service, les dispositions du contrat cadre et de ses annexes prévaudront. Sauf dispositions particulières, les présentes conditions générales continuent à s'appliquer en cas de changement de la formule tarifaire demandée par **CRDA BEJA** et autorisé par Tunisie Telecom.

Les commandes additionnelles sont régies par le présent contrat cadre et ses annexes à la date d'activation.

Article 8 : Election de domicile

Pour l'application du présent contrat chacune des parties contractantes élit domicile en son adresse indiquée ci-dessus.

Pour **TUNISIE TELECOM**

Mr **Le Directeur Régional
De Télécommunication De Béja**
Signé : **BÉCHIR SAÏDI**



Pour **CRDA BEJA**

Mr **19 JAN 2018**



**L'Ingénieur Général
Commissaire Régional au
Développement Agricole de Béja**
MELKI ALI

Annexes

1. Offres Corporate Mobile
- 1.1. Offre Mobile Prépayée : Corporate Optimum SELECT
- 1.2. corporate community
2. Offre clé 4G+
3. Le plus de TUNISIE TELECOM

1. Offres Corporate Mobile

1.1. Offre Mobile plafonné : Corporate SELECT

- **Une gamme diversifiée de forfaits** : de 10 DT à 200 DT par palier de 10 DT
 - Les forfaits sont **valables pour toutes les destinations** (nationales et internationales)
 - Le forfait reste **valable 90 jours**
 - Les forfaits sont **valables en Roaming**
 - Les forfaits ne sont pas **transférables**
- **Bonus sur forfait proportionnel** par rapport à la valeur du montant du FF mensuel
 - Le bonus sur forfait est **versé en même temps que le forfait**
 - Le bonus est **valable pour tous les réseaux nationaux**
 - Le bonus sur forfait reste **valable 30 jours**
 - Le bonus est **utilisable 24 h/24 et 7j/7**

| Forfait | 10 | 20 | 30 | 40 | 50--90 | 100--200 |
|--------------------------------|---------------|--------|------|------|----------------------------|---------------------------|
| Tarifs min dans le forfait TTC | 0.080 | | | | | |
| Tarifs min Hors forfait TTC | 0.160 | | | | | |
| Communication ALL NET Offerte | 0 H | | 1H | 1H | 2H+ 2 NUMEROS TT ILLIMITES | 3H+3 NUMEROS TT ILLIMITES |
| Bonus DATA | 500 Mo | 700 Mo | 1 Go | 3 Go | 6 Go | 10 Go |
| FAVORIS | 2 | 3 | 3 | 5 | 5 | 5 |
| family | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 5 |
| Bonus sur recharge ≤ 5 TND | 100 % All net | | | | | |
| Bonus sur recharge > 20 | 300% All net | | | | | |

1.2. Corporate Community

Solution Mobile convergente permettant aux membres de la communauté « CRDA BEJA » de communiquer en illimité tout en continuant de bénéficier des différents avantages associés à chacune des offres.

Cette offre convergente permet de bénéficier des avantages suivants :

- ☞ Communications **gratuites & illimités** intra-communauté
- ☞ La gratuité intra-flotte couvre la voix et les SMS
- ☞ Pas de restriction horaire pour les communications illimités : **24/24 & 7/7**
- ☞ Communications gratuites et illimitées vers des numéros préférés .

2. Offre clé 4G :

- Clé gratuite
- 2 mois de navigation gratuite
- 25Go de navigation par mois
- 25d/mois

3. Le Plus de Tunisie Telecom pour ce contrat :

- Un terminal gratuit pour chaque forfait activé :

UN BUDGET EQUIVALENT A 12 FOIS LE FORFAIT MOBILE EST ACCORDE GRATUITEMENT A CHAQUE EMPLOYE DE CRDA Beja.

Offres Corporate Fixe :

Offre pour les lignes analogiques :

PROFIXE (hybride ou plafonné)

| Offres | Forfait* | Forfait en volume** | Tarif en HT | Avantages | ADSL | |
|---------------|-------------|---------------------|-------------|---|------|----------|
| FORFIX | Forfait 20 | 12 H | 20 DT | * Tarif minute le plus avantageux sur le marché * Gamme variée de forfaits fixes | 4 M | 15 DT HT |
| | Forfait 30 | 18 H | 30 DT | | 8 M | 15 DT HT |
| | Forfait 50 | 30 H | 50 DT | | 20 M | 30 DT HT |
| | Forfait 100 | 60 H | 100 DT | | | |
| | Forfait 150 | 90 H | 150 DT | | | |

Tarif minute hors forfait : 0.039 DT TTC

*Le forfait est valable vers les Fixe et mobile national, le fixe de l'Europe en zone 28 et le fixe et mobile Usa et Canada, les appels vers autre destination (internationale, services spéciaux) sont facturés hors forfait

**les minutes non consommées ne sont pas reportées

***Les forfaits sont compatibles avec les options Community fixe & mobile, Liberty Europe / France, Passeport Fixe et tous les services optionnels

Post Payé Corporate

Communiquez en toute Liberté tout en profitant des meilleurs tarifs

| Offres | Redevance mensuel | Avantages | Tarif minute |
|----------------|-------------------|--|--|
| POST PAYE CORP | 8 DHT 10 DTTC | • Tarification avantageuse vers les fixes et Mobiles nationaux et à l'international* | <p>Vers Mobile national : 0.039 DT TTC</p> <p>Vers Fixe national : 0.039 DT TTC</p> <p>Vers les fixes de Europe Ouest, USA et Canada : 0.150 DT TTC</p> <p>Vers les autres destinations Internationales : Tarif en vigueur</p> |

* Les destinations concernées sont les fixes et : France, UK, Allemagne, Italie, Belgique, Pays Bas, Espagne, Grèce, Suisse, Suède et Portugal et vers les fixes et les mobiles au Canada et aux USA

* La tarification actuelle est 0,225/min cela permet à votre Ste un gain de +60% si on garde le même niveau de consommation